

L'invention de l'« espace partagé » en Irlande du Nord. De la théorie du contact au contrôle de la répartition des résident·e·s des logements sociaux

Hadrien Herrault

Laboratoire CITERES, université de Tours ; département Aménagement et Environnement, Polytech Tours

Courriel : hadrien.herrault@univ-tours.fr

Résumé

Cet article propose de retracer comment, depuis la fin des conflits en 1998 en Irlande du Nord, le gouvernement local a imposé, pour atteindre la réconciliation, la catégorie d'action publique d'« espace partagé » au nom de la « mixité ». Si cette dernière est généralement légitimée par la théorie des effets de quartier, appliquée de façon homogène et descendante en Europe de l'Ouest, l'« espace partagé » est le fruit d'une construction théorique singulière autour de la théorie du contact. Cette construction est le résultat d'une rencontre entre des chercheur·se·s engagé·e·s dans le champ académique des études sur les conflits et la paix et des fonctionnaires venant du champ administratif. Cet article s'intéresse aux logiques sociales qui ont amené à cette théorisation singulière de la catégorie de « mixité », aujourd'hui transnationale, tout en montrant les effets symboliques et matériels des usages de la théorie du contact. Celle-ci sert à légitimer un projet de résidences « partagées » dans le logement social focalisé sur le contrôle de la répartition des résident·e·s et sur la moralisation de leurs comportements.

Mots-clés : mixité sociale, théorie du contact, inégalité, logement social, Irlande du Nord

Abstract

This article retraces the process adopted by the Northern Ireland government since the end of the Troubles in 1998 to achieve reconciliation by imposing "shared space" as a

public policy intended to produce a “social mix”. While this goal is generally legitimised by neighbourhood effect theory, a model uniformly applied as a top-down policy in Western Europe, “shared space” is the product of a distinct theoretical construct rooted in contact theory. This construct emerged from an encounter between academics engaged in the field of peace and conflict studies and civil servants in the administrative field. This article looks at the social factors that led to this distinctive theoretical perspective on the now transnational “social mix” policy, while showing the symbolic and material effects of the uses of contact theory. It argues that this theory is used to legitimise a plan for shared housing schemes in the social rented sector, where the distribution of social housing residents is controlled and their behaviours moralised.

Keywords: social mix, contact theory, inequality, social housing, Northern Ireland

Introduction

La « mixité sociale » s’est imposée dans les politiques publiques comme catégorie d’action en Europe de l’Ouest (Rose *et al.*, 2013). Le présupposé de ces politiques est identique, peu importe le contexte : la proximité spatiale entre groupes sociaux et individus est présentée par les pouvoirs publics comme un « antidote » à la distance sociale (Galster et Friedrichs, 2015, p. 3). Ce présupposé est légitimé par le cadre théorique des effets de quartier (Cheshire, 2012 ; Rose *et al.*, 2013) qui pointe la concentration spatiale de pauvreté comme un facteur explicatif de l’exclusion sociale. Le corollaire est qu’une présence de classes moyennes, ayant un rôle supposé de modèle, aurait une influence bénéfique dans l’accès à l’emploi et à l’éducation (entre autres) des groupes défavorisés. Depuis les années 1990, une réelle « industrie » académique autour des effets de quartier s’est développée (Galster et Friedrichs, 2015, p. 3). De nombreux travaux consolident empiriquement cette théorie (par exemple Atkinson et Kintrea, 2001) ou la critiquent en montrant le manque de preuves empiriques (par exemple Manley, van Ham et Doherty, 2012). D’autres chercheur·e·s remettent en cause les présupposés de cette théorie qui occulteraient les logiques structurelles des inégalités (par exemple Slater, 2013). Selon ces dernier·e·s, son succès dans les politiques publiques, notamment du fait de sa promotion descendante par des consultant·e·s, s’expliquerait par le *roll-out* de la néolibéralisation tel que défini par Jamie Peck et Adam Tickell (2002).

Dans la continuité de travaux réalisés en France (Tissot, 2005 ; 2007), nous montrons que la « mixité sociale » n’est pas uniquement légitimée par un cadre

théorique homogène et descendant autour des effets de quartier. Nous proposons de retracer la construction théorique de la « mixité » comme catégorie d'action publique dans un contexte singulier, celui de l'Irlande du Nord. Les conflits d'origine coloniale débutés en 1968 ont principalement opposé l'armée, des paramilitaires unionistes britanniques (en majorité « protestant-e-s ») et des paramilitaires nationalistes irlandais-e-s (en majorité « catholiques »). Depuis l'accord de paix de 1998, le bureau exécutif à la tête du gouvernement décentralisé nord-irlandais multiplie les politiques de « bonnes relations » pour favoriser la réconciliation. Il érige la ségrégation comme problème public et construit l'« espace partagé », justifié par le vocable de « mixité », comme catégorie d'action. Si, dans les autres nations du Royaume-Uni, les politiques de « mixité » promeuvent avant tout l'arrivée de classes moyennes dans les quartiers populaires (Colomb, 2006), le bureau exécutif souhaite concevoir des espaces où vivraient des résident-e-s qu'il catégorise comme « protestant-e-s » ou comme « catholiques » (catégories qu'il présente comme des groupes opposés et ayant une réalité objective). L'« espace partagé » s'inscrit dans ce que Rogers Brubaker (2006)¹ nomme « groupisme » qui consiste en la réification des « catholiques » et des « protestant-e-s », les considérant comme des groupes substantiels différenciés et auxquels des comportements, qui iraient ici à l'encontre de la réconciliation, sont associés (Herrault et Murtagh, 2019). Le bureau exécutif se fonde sur l'idée à l'apparence séduisante que l'augmentation des contacts entre ces deux groupes favoriserait la « compréhension mutuelle ».

Bien que la mise à l'agenda de la ségrégation comme problème public et la solution de l'« espace partagé » soient présentées comme des choix objectifs, elles écartent d'autres façons de penser et de traiter la réconciliation. L'« espace partagé » est le résultat d'une sélection particulière de théories, en premier lieu celle du contact qui vient de la psychologie sociale. Toutefois, en reprenant l'analyse développée par Sylvie Tissot (2005)², nous montrons que la construction de l'« espace partagé » ne s'explique pas par une simple mise en application de cette théorie. Elle est le fruit d'une rencontre entre des chercheur-se-s engagé-e-s dans le champ académique et des institutions et des fonctionnaires engagé-e-s dans le champ administratif. Notre enquête a permis de mettre en lumière les conditions sociales qui ont conduit à cette

1. Nous nous inscrivons dans l'approche constructiviste de l'ethnicité de Brubaker (2006). Cette approche permet de questionner les catégorisations et les assignations de groupes et d'individus à un comportement spécifique. Elle nous amène à décrire la façon dont ils sont réifiés et associés à certains comportements qui iraient, selon les institutions étudiées, à l'encontre de la réconciliation.

2. Nous empruntons le terme de « rencontre » et l'analyse qui en découle à Tissot (2005). Son travail retrace la rencontre entre des sociologues et des fonctionnaires qui amène à la construction du problème public des « quartiers » en France.

rencontre. Dans une première partie, nous voyons qu'elle a été rendue possible par des prises de position homologues autour d'une grille d'analyse promouvant une réconciliation qui passerait par des actions au niveau des comportements individuels. Dans une seconde partie, nous expliquons que cette rencontre, qui a eu lieu lors de la création de la revue *Shared Space* et de l'établissement d'un groupe ministériel dont l'objectif était de concevoir des résidences « partagées » dans le logement social, met au jour des intérêts loin d'être uniformes dans un contexte de transformations structurelles de la recherche et de la production du logement social. Ce travail nous amène à nous intéresser aux usages de la théorie du contact pour légitimer un contrôle de la répartition des locataires du logement social. Montrant que cette théorie diffère de celle des effets de quartier appliquée de façon descendante dans d'autres contextes, cet article s'attache ainsi à éclairer les logiques sociales d'une théorisation singulière de la catégorie d'action, aujourd'hui transnationale, de « mixité ».

Notre enquête repose sur un corpus documentaire réunissant les prises de position dans les champs académique et administratif (au sens de Pierre Bourdieu). Nous avons collecté des articles scientifiques de chercheur-se-s portant sur la théorie du contact et l'Irlande du Nord, des rapports officiels, des études d'urbanisme et des rapports de recherche produits ou commandés par trois institutions locales mobilisant la catégorie « espace partagé » : le bureau exécutif, le département pour les Communautés (département décentralisé sous l'autorité du bureau exécutif) et le bailleur social gouvernemental (*Northern Ireland Housing Executive*, NIHE). Nous avons ensuite procédé à l'objectivation de ces discours en reconstituant l'espace des positions sociales de leurs producteurs. Ce travail a été effectué grâce à 31 entretiens semi-directifs réalisés entre octobre 2016 et mars 2018 avec des fonctionnaires, des responsables du bailleur social gouvernemental et de bailleurs sociaux privés ainsi qu'avec des chercheur-se-s³.

3. Nous avons décidé d'anonymiser les personnes rencontrées en nommant seulement leur profession. S'il s'agit principalement de personnes publiques, notre choix s'explique pour une raison de visibilité. Les enquêté-e-s n'ont pas choisi d'être lié-e-s à notre travail en y étant indexé-e-s par les moteurs de recherche en ligne.

L'imposition d'une grille de lecture homologue dans le champ académique et le champ administratif

La « compréhension mutuelle » et le « contact » comme solution

À la fin des années 1980, des prises de position homologues sur la nécessité de promouvoir la « mixité » s'observent dans les champs administratif et académique. L'administration britannique sous le *direct rule* puis le gouvernement nord-irlandais à partir de 1998 à la suite de la décentralisation⁴ mettent en place des politiques de réconciliation de façon concomitante à l'écriture de travaux académiques mobilisant la théorie du contact. Ces politiques sont le résultat de deux facteurs : un contexte local marqué par de premiers cessez-le-feu au début des années 1990 suivis de l'accord de paix de 1998 et un contexte international valorisant une vision libérale de la réconciliation promue par les Nations unies et l'Union européenne (Braniff et Byrne, 2014). Reprenant une rhétorique morale autour de la « compréhension mutuelle », des « bonnes relations » et du « dialogue », ces politiques se développent lors de l'établissement de l'organisme public de l'unité centrale des relations communautaires en 1987 (un des objectifs est l'accompagnement d'associations promouvant les contacts « intercommunautaires »). Elles s'imposent ensuite après l'accord de paix avec l'établissement par le bureau exécutif de trois stratégies : A Shared Future en 2005 ; Cohesion, Sharing, and Integration en 2010 ; puis Together: Building a United Community (T:BUC) en 2013 (Knox et Quirk, 2016). Ces politiques privilégient les valeurs d'une société libérale au sens politique du terme (Hughes, 2017 ; Richmond et Mac Ginty, 2015). En se focalisant sur les capacités de compréhension des individus lors de rencontres avec l'autre « communauté », elles se fondent sur l'idée libérale que les individus auraient une capacité d'agir de façon autonome et qu'offrir un meilleur environnement contribuerait à cette autonomisation. Ces politiques tranchent avec celles mises en place au début des conflits entre 1969 et 1974. Celles-ci privilégiaient des politiques centrées sur le « développement communautaire » et la réduction de la pauvreté (Etchart, 2016). Elles aidaient des associations de quartier à établir notamment des programmes d'éducation pour adultes et des coopératives (*ibid.*). En 1974, dans un contexte de conflits armés et de renforcement des mesures de sécurité, le gouvernement britannique suspecte des associations de quartier d'être liées à l'action paramilitaire et arrête ces politiques.

4. L'établissement d'un gouvernement nord-irlandais en 1998 n'a pas totalement mis fin au *direct rule*. Il a notamment été rétabli entre 2002 et 2007.

Simultanément aux politiques libérales de réconciliation, des centres de recherche construisent une grille de lecture homologue. Créé en 1993, avec l'aide financière et technique de l'université des Nations unies et regroupant douze chercheur-se-s, l'International Conflict Research Institute (INCORE) de l'université d'Ulster devient le fer de lance de la recherche sur la réconciliation. Son ouverture est suivie par celle du Institute for Conflict Research, centre de recherche indépendant, et par celle du Centre for Identity and Intergroup Relations de l'université Queen's, composé de sept psychologues. En 2016, cette université ouvre The Senator George J. Mitchell Institute For Global Peace, Security and Justice, un autre centre de recherche qui compte neuf chercheur-se-s. Des institutions (des mairies, le bureau exécutif et ses départements et l'Union européenne à travers son programme de financement de projets en faveur de la paix [PEACE]) soutiennent ces centres et lancent des programmes de recherche. Ces derniers rencontrent un franc succès auprès de chercheur-se-s qui les rejoignent, dans un contexte de compétition accrue dans l'obtention des financements et d'une recherche par projet (Deem, Hillyard et Reed, 2007).

Dans ces centres, des chercheur-se-s mobilisent la théorie du contact du psychologue Gordon W. Allport (1954) portant sur les préjugés raciaux aux États-Unis. Allport propose d'y faire face en transformant les comportements individuels, sans s'attaquer directement aux structures de discriminations (Hughes, 2017). Ses observations l'amènent à l'idée que les contacts entre individus réduiraient les préjugés. Selon lui, des conditions spécifiques doivent néanmoins être réunies lors des contacts telles que l'instauration d'un statut égal entre les protagonistes, d'objectifs communs et d'un soutien institutionnel. Dans les années 1960, des chercheur-se-s établissent le champ académique interdisciplinaire des études sur les conflits et la paix, incluant le sous-champ de la psychologie de la paix où la théorie du contact est largement utilisée (Christie et Montiel, 2013). En Irlande du Nord, cette théorie s'implante dans les années 1990 lors de la création des centres de recherche sur la paix dans un contexte d'internationalité du champ académique⁵. La carrière d'un enseignant-chercheur en psychologie à l'université d'Ulster entre 1984 et 2012 en témoigne. S'il travaille au début de sa carrière sur les effets des violences et des conflits sur les enfants, il commence à utiliser la théorie du contact quand il rejoint le centre INCORE en 1993 et est amené à participer davantage à des conférences

5. Yves Gingras (2002) explique que l'internationalité du champ scientifique s'est réalisée avec l'augmentation de la circulation des chercheur-se-s et des écrits, mais surtout avec les phénomènes de collectivisation de la recherche, d'homogénéisation linguistique, d'internationalisation des sources de financement et de délocalisation des moyens de production du savoir.

internationales. Étant l'un des premiers à appliquer cette théorie à l'Irlande du Nord, ce chercheur obtient rapidement une reconnaissance académique en l'important localement. Il publie 21 articles mobilisant cette théorie dans des revues scientifiques internationales, augmentant son capital scientifique. Il devient même en 2003 le président de la division 48 de l'*American Psychological Association*, consacrée aux travaux sur la paix, les conflits et la violence, et obtient d'importantes bourses de recherche en collaborant avec des chercheur·se·s états-unien·ne·s.

La réappropriation politique d'un discours lisant les conflits à l'échelle individuelle

Les programmes de recherche et l'internationalisation du champ académique contribuent à la publication de nombreux articles scientifiques mobilisant la théorie du contact et accréditant l'idée que les conflits nord-irlandais s'analysent à l'échelle individuelle. Entre 2004 et 2017, 153 articles prenant l'exemple de l'Irlande du Nord sont publiés dans des revues scientifiques⁶. Ils portent principalement sur l'effet des contacts dans trois contextes spécifiques : les relations amicales, à l'école et dans le domaine résidentiel. Pour leurs enquêtes, les chercheur·se·s mobilisent essentiellement des questionnaires pour savoir s'il existe une corrélation, voire une causalité, entre nombre de contacts et attitudes individuelles qu'ils considèrent comme positives. Ils présupposent qu'il est possible de catégoriser de façon homogène les enquêté·e·s entre « catholiques » et « protestant·e·s », qu'un·e enquêté·e ne peut pas être à la fois « catholique » et « protestant·e » et excluent de l'analyse les enquêté·e·s se déclarant être ni l'un ni l'autre. Un des premiers travaux à connaître un succès académique, cité près de 284 fois⁷, est révélateur. Intitulé « Effects of Direct and Indirect Cross-Group Friendships on Judgments of Catholics and Protestants in Northern Ireland » et publié en 2004 par quatre chercheur·se·s, cet article propose une enquête sur les effets des amitiés directes et indirectes⁸. Après avoir eu à se déclarer « catholique » ou « protestant·e » (les enquêté·e·s se déclarant « autre » sont exclu·e·s de l'analyse), chacun·e doit indiquer d'une croix sur un thermomètre allant d'« extrêmement non favorable » à « extrêmement favorable » son positionnement quant à ce que les

6. Nous avons formulé la requête suivante sur Web of science (22 octobre 2018) : « TS=(Intergroup contact OR contact hypothesis OR intergroup contact theory) AND TS=(Belfast OR Northern Ireland OR Londonderry OR Derry) ». Il ne s'agit donc pas seulement d'articles publiés par des chercheur·se·s appartenant aux universités nord-irlandaises ni ayant uniquement l'Irlande du Nord comme cas d'étude. Des revues de littérature ont également été incluses dans les résultats de notre requête. Ce nombre d'articles montre l'importante présence de cette grille de lecture pour analyser les conflits en Irlande du Nord.

7. Selon les métriques de Web of science, site consulté le 22 octobre 2018.

8. Paolini Stefania, Hewstone Miles, Cairns Ed, Voci Alberto, « Effects of Direct and Indirect Cross-Group Friendships on Judgments of Catholics and Protestants in Northern Ireland: The Mediating Role of an Anxiety-Reduction Mechanism », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 30, n° 6, 2004, p. 770-786.

auteur·rice·s nomment « exogroupe ». Ces dernier·ère·s mettent ensuite en corrélation les réponses de chaque enquêté·e avec leur nombre d'ami·e·s de l'« exogroupe » (amitié directe) et leur nombre d'ami·e·s qui ont des ami·e·s de l'« exogroupe » (amitié indirecte). Selon cet article, une corrélation existerait entre contacts (directs ou indirects) et réduction des préjugés. Une causalité ne serait pas à exclure selon les auteur·rice·s (d'autres travaux sur l'Irlande du Nord affirment, eux, qu'elle existe bel et bien), mais nécessiterait une nouvelle enquête. En se focalisant sur ce lien causal unique, entre contacts et attitudes positives, la théorie du contact est ainsi rapidement opératoire dans la recherche. Les chercheur·se·s peuvent expliquer leurs résultats par le seul prisme de l'échelle des individus en les associant à une catégorisation ethnique binaire et réifiante. Ils excluent la possibilité que les conflits puissent s'expliquer par le prisme d'autres catégories sociales, comme celles de classe ou de genre, et par celui d'autres échelles, comme les échelles structurelles, rendant ainsi leurs travaux facilement mobilisables dans la pratique.

Dès sa stratégie A Shared Future, en 2005, le bureau exécutif reprend la théorie du contact. Cette réappropriation politique s'explique par la croyance, des chercheur·se·s mobilisant cette théorie et du bureau exécutif, en la ségrégation comme problème public. Dans la politique T:BUC, l'argument principal du bureau exécutif repose sur le recensement qui démontrerait la présence de « barrières » entre « catholiques » et « protestant·e·s »⁹ qui auraient tendance, selon lui, à choisir de vivre dans des quartiers correspondant à leur « identité » créant de fait un double parc de logement¹⁰. Dans ces stratégies, le bureau exécutif présente, comme les chercheur·se·s mobilisant la théorie du contact, la ségrégation comme un gâchis moral. Cet argument s'entrecroise avec un argument propre au bureau exécutif : la ségrégation serait aussi un gâchis en matière de coût économique. Elle entraînerait, entre autres, des difficultés de gestion du parc de logement et donnerait une image négative aux investisseurs. Dans un rapport commandé en 2007 par le bureau exécutif et nommé *Research into the Financial Cost of the Northern Ireland Divide*, le cabinet Deloitte estime que la ségrégation engendre une perte annuelle de PIB de 1,5 milliard de livres et irait à l'encontre de la supposée rationalité économique.

Pour faire face à cette ségrégation, les chercheur·se·s et le bureau exécutif partagent l'idée qu'il est nécessaire d'augmenter les contacts entre individus afin de transformer leurs comportements. L'augmentation des contacts permettrait de transformer les choix résidentiels en « s'attaquant aux obstacles qui empêchent les

9. Office of the First Minister and Deputy First Minister, *Together: Building a United Community*, 2013, p. 53.

10. *Ibid.*, p. 71.

individus de choisir de vivre dans un quartier résidentiel partagé »¹¹. Les principales mesures de T:BUC sont significatives : partage de cours entre écoles protestantes et catholiques, mixité résidentielle, démolition de murs de la paix. Les chercheur-se-s et le bureau exécutif supposent que les conflits s'expliquent par la concentration d'individus catégorisés comme « catholiques » ou comme « protestant-e-s ». Cette concentration générerait en soi des attitudes négatives. Cela implique que l'environnement direct d'un individu explique ses préjugés. Il serait entouré d'individus qui l'empêcheraient d'avoir une attitude positive. Comme avec la théorie des effets de quartier (Slater, 2013), les chercheur-se-s et le bureau exécutif renvoient la responsabilité des conflits aux individus eux-mêmes. Ils excluent l'idée que la ségrégation puisse permettre des formes de protection défensive ou bien d'entre-aide. Ils écartent aussi l'idée que les inégalités structurelles seraient une des causes de la ségrégation, alors qu'en Irlande du Nord, 16 des 20 quartiers les plus défavorisés sont occupés par des personnes se déclarant majoritairement « catholiques » lors du recensement (Knox, 2016). La théorie du contact et les politiques de « bonnes relations » soulèvent d'ailleurs des controverses dans le champ académique nord-irlandais. Des chercheur-se-s en science politique critiquent les politiques établissant une symétrie entre un groupe défini comme « protestant » et un autre comme « catholique », occultant la lecture des conflits comme le résultat des rapports de domination historiques produits par l'État britannique en Irlande (voir, par exemple, McVeigh, 2002). Des chercheur-se-s en études urbaines montrent aussi l'importance des inégalités spatiales qu'elles soient ethniques ou de classe. Selon elles et eux, la ségrégation ne peut s'expliquer par le seul manque de contacts. Elle est le résultat de politiques discriminatoires à l'encontre des demandeur-se-s de logements sociaux « catholiques » (appartenance réelle ou supposée) avant l'instauration du bailleur gouvernemental en 1971, de déplacements de population à cause de violences (à Belfast, entre 1969 et 1973, 60 000 personnes ont dû quitter leur logement, souvent sous la contrainte) et, plus récemment, de la gentrification (voir, par exemple, Murtagh, 2011 ; 2016). Toutefois, pour des raisons politiques, le gouvernement local ne mobilise pas ces travaux. Il montre un certain désintérêt par rapport à ces recherches qui demanderaient de penser des transformations structurelles (Herrault, 2020). Ce désintérêt s'explique également par un mode relativement autonome de production scientifique de ces chercheur-se-s en études urbaines qui produisent des travaux non ouvertement prescriptifs contrairement à ceux mobilisant la théorie du contact (*ibid.*).

11. *Ibid.*, p. 75.

Les chercheur·se·s comme « ami·e·s critiques »

L'intérêt symbolique pour la spatialisation de la théorie du contact

Ces prises de position homologues, autour de l'idée que la réconciliation passe par une transformation des comportements individuels, ont rendu possible une rencontre entre des chercheur·se·s et des institutions à la recherche de légitimation. Au début des années 2000, cette rencontre est organisée par un établissement ayant la charge de la réconciliation auprès du bureau exécutif, le Community Relations Council (CRC), sous l'impulsion du directeur en poste entre 2002 et 2012. La trajectoire de ce dernier est autant liée au champ académique qu'au champ administratif. En 2002, quand il accepte la fonction de directeur, ayant la volonté de mettre sa recherche au service de la pratique, il suspend son poste de chercheur en science politique à l'université d'Ulster, poste obtenu après son doctorat en 1987. Cette volonté s'explique notamment par des dispositions familiales. Son père est directeur, entre 1980 et 1994, du plus grand centre chrétien promouvant la réconciliation, Corrymeela. Fondé en 1965, ce centre se présente comme un lieu de dialogue pour résoudre les conflits, idée aujourd'hui reprise par le bureau exécutif (Hughes, 2017). Au milieu des années 1990, Corrymeela accueille, lors d'ateliers de discussion, près de 8 000 personnes par an, principalement des groupes scolaires et des victimes des conflits (*ibid.*).

S'engager dans le champ administratif permet au directeur du CRC, à la tête d'une équipe de quinze personnes, d'accumuler un capital social. S'il publie peu d'articles scientifiques avant d'arriver au CRC, il est reconnu, en tant que directeur, comme l'un des principaux théoriciens et professionnels de la réconciliation. Cette reconnaissance arrive, notamment, en 2004, lorsqu'il crée la revue *Shared space* qui s'inscrit dans le paysage local grâce à une diffusion moyenne de 1 000 exemplaires par numéro. De 2005 à 2017, le CRC publie 18 numéros comptant plus de 100 articles écrits principalement par des psychologues et des politistes¹². Avec cette revue, le directeur souhaite apporter à l'« espace partagé » une légitimité autant scientifique que pratique (entretien, décembre 2017). Les auteur·e·s ont progressivement renforcé la généralité du contenu de la revue en alternant registre analytique et registre prescriptif. Le premier numéro en offre une illustration : trois articles sur les cinq que

12. N'étant pas recensés par Web of science, ces articles ne sont pas comptabilisés dans les 153 mentionnés précédemment.

comporte la revue concluent en détaillant les orientations politiques devant être suivies.

Shared space participe au durcissement du problème de la ségrégation en spatialisant le manque de contacts. Dès le premier numéro, un chercheur publie un article intitulé « Belfast : Strategies for a Shared City »¹³. Utilisant un registre de langue inquiétant, il affirme que seuls quelques espaces pourraient être considérés comme « partagé »¹⁴, que la ségrégation « empêche la possibilité de créer un sens civique commun »¹⁵, tout en proposant (entre autres) de démolir les murs de la paix. Si les murs étaient présentés par le gouvernement comme des moyens de protection pour les populations pendant les conflits (Dawson, 1984), ce chercheur défend, comme le directeur du CRC, une autre grille de lecture. Ce dernier présente, lors d'un entretien (décembre 2017), les conflits comme étant liés à un problème d'organisation spatiale qui empêcherait les contacts. Il prône l'instauration de « quotas » pour transformer l'organisation de l'espace résidentiel, seul moyen, selon lui, de produire des contacts permanents.

Deux professeurs en urbanisme de l'université Queen's amplifient ensuite le travail de spatialisation et suscitent un fort intérêt symbolique. En 2008, la mairie de Belfast et le CRC leur commandent des rapports. Leur expertise ayant un certain succès, ils obtiennent en 2011 une nouvelle bourse de 500 000 £ attribuée par le programme PEACE. Dans leurs rapports, ils affirment que la ségrégation structure l'espace. En cartographiant la concentration résidentielle d'individus catégorisés comme « catholiques » ou comme « protestants », les deux chercheurs déplorent que Belfast ait une « forme spatiale [...] dont la caractéristique sectaire est un ouest à prédominance catholique/nationaliste et un est à prédominance protestante/unioniste »¹⁶. Ils regrettent que la ville soit totalement structurée par des rapports ethniques : « les routes, les parkings, les friches, les portails, les murs, les bâtiments et autres remparts contribuent tous à maintenir une ville ethniquement et socialement divisée »¹⁷. Ce registre spatial s'inscrit dans une tendance en Europe de l'Ouest de spatialisation des problèmes publics qui amène à penser les concentrations de groupes sociaux en dehors des mécanismes structurels (Tissot et Poupeau, 2005). Les auteurs du rapport présupposent que la ségrégation se reproduirait par elle-même

13. Russell David, « Belfast: Strategies for a Shared City », *Shared Space*, n° 1, 2005.

14. *Ibid.*, p. 26.

15. *Ibid.*, p. 24.

16. Planning for Spatial Reconciliation, *Making Space for Each Other: Civic Place-Making in a Divided Society*, 2016, p. 80.

17. *Ibid.*, p. 55.

dans l'espace et occultent les ressorts structurels ayant conduit à cet état de ségrégation. Ils s'intéressent aux divisions spatiales, non pas pour montrer les processus ségrégatifs liés à des inégalités et des discriminations, mais pour définir des « géographies sectaires » et des « espaces ethniques » qui seraient « sujets à la méfiance mutuelle » et aux « références tribales »¹⁸. Ils lient de façon alarmante manque de contacts et oppositions en faisant porter la responsabilité aux « communautés à identité unique » qui auraient « eu tendance à devenir très insulaires et autonomes »¹⁹. En s'éloignant des inégalités à l'origine de la ségrégation analysées dans des travaux en études urbaines, ces chercheurs produisent un schème de perception que les institutions peuvent facilement reprendre pour affirmer qu'il serait prioritaire de produire des « espaces partagés ».

Le recours aux chercheur·se·s pour concevoir et légitimer un seuil ethnique

Si l'engagement du CRC et de son directeur permet de comprendre l'intérêt symbolique pour les travaux autour de la théorie du contact, un groupe ministériel met au jour également le fort intérêt conceptuel qu'ont porté des fonctionnaires à ces travaux.

Le département pour les Communautés et le bailleur social gouvernemental, gérant près de 86 000 logements sociaux (Frey, 2018), conçoit un des projets phares du bureau exécutif, celui de la construction de résidences « partagées ». Une résidence correspond à un ensemble d'immeubles et/ou de maisons individuelles, composé en moyenne de 50 logements sociaux. Chaque ensemble ne doit pas être habité par plus de 70 % de résident·e·s qui se déclarent, à la demande du NIHE lors de l'inscription sur liste d'attente, « catholiques » ou de résident·e·s qui se déclarent « protestant·e·s ». En 2013, le bureau exécutif lance la construction de dix résidences « partagées », puis décide, en 2016, de les généraliser : 200 des 1 000 logements sociaux construits par an doivent dorénavant être « partagés ».

Ce projet s'inscrit dans une réforme du logement social qui transforme la position du NIHE dans le champ du pouvoir. Après avoir développé un système public fondé sur la construction massive de logements sociaux pour réduire les inégalités, le gouvernement britannique se désengage du logement social dans les années 1980, entraînant une forte résidualisation du parc social au Royaume-Uni (Pearce et Vine, 2014) et tout particulièrement en Irlande du Nord où plus de 122 000 logements

18. *Ibid.*, p. 89.

19. *Ibid.*, p. 57.

sociaux sont privatisés entre 1979 et 2018²⁰ (l'ensemble du parc de logements comprend 790 328 unités²¹). Quant au nombre de nouveaux logements sociaux construits, il passe d'environ 10 000 par an au début des années 1980 à seulement 1 028 en moyenne par an entre 2011 et 2018 (Murtagh, 2016). L'État amplifie son désengagement en 1998. En s'appuyant sur le présupposé d'une concurrence productive, le gouvernement britannique retire la compétence de construction au NIHE pour la confier exclusivement à des bailleurs sociaux privés à but non lucratif, les *housing associations*, qui gèrent aujourd'hui 37 000 logements sociaux (Frey, 2018).

Ne pouvant plus construire de logements, le NIHE trouve dans les « bonnes relations » un nouveau domaine à investir (Herrault, 2020). En 2005, il crée l'unité de Cohésion communautaire, composée d'environ 20 personnes, qui promeut des activités entre « communautés » au sein de ses résidences. Le NIHE trouve dans ce domaine un intérêt bien particulier, celui de garder le contrôle des responsabilités stratégiques et de gestion qui lui sont toujours confiées. Chargé de l'attribution de l'ensemble des logements sociaux, il voit les « bonnes relations » comme un moyen de répondre à un double objectif du gouvernement britannique, celui de faire face à la ségrégation érigée comme problème public depuis le rapport Cantle de 2001 (délaissant l'idée auparavant dominante que concentration ethnique et « intégration » sont compatibles) et celui de réduction de la vacance (Sala Pala, 2013 ; Finney *et al.*, 2019). Selon le NIHE, la division ethnique du parc social entraînerait des comportements allant à l'encontre de la réconciliation et restreindrait les choix de location des demandeur-se-s, ce qui aurait comme conséquence d'augmenter la vacance²². Durant l'année 2017-2018, le NIHE affirme avoir dû reloger 425 familles à la suite d'intimidations par des paramilitaires²³. Certain-e-s demandeur-se-s ne choisiraient pas, selon le bailleur, des quartiers par peur d'être intimidé-e-s en vivant avec l'autre « communauté ».

Le projet de résidences « partagées » n'en reste pas moins controversé et rencontre l'opposition d'associations travaillant sur le droit au logement (Murtagh et O'Neill, 2017 ; Herrault, 2020)²⁴. L'imposition du seuil de 70 % pourrait, selon elles,

20. Department for Communities, *Classification of Registered Housing Associations in Northern Ireland: Consultation Two – The Future of the House Sales Schemes*, 2018.

21. Les chiffres sur le logement proviennent du rapport *Northern Ireland Housing Statistics 2017-2018* de 2018 du Department for Communities.

22. NIHE, *The Housing Executive's Community Cohesion Strategy 2015-2020*, 2015.

23. Belfast Telegraph, *2,000 Households Forced out of their Homes—Paramilitaries Blamed for 73% of Cases*, 2019.

24. Voir, par exemple, l'association Participation and the Practice of Rights et son rapport *Equality can't wait* de 2013.

maintenir les inégalités. En effet, le NIHE attribue des points selon le critère du besoin²⁵ aux demandeur-se-s réparti-e-s sur des listes d'attente territorialisées (chaque demandeur-se de logement choisit deux zones de préférence). Selon ces associations, les demandeur-se-s qui se déclarent, lorsque le bailleur le demande, « catholiques » représentent dans certains quartiers plus de 70 % des demandeur-se-s prioritaires selon le critère du besoin dans un contexte où le NIHE ne peut répondre à l'ensemble des demandes de logements sociaux et où les inégalités ethniques perdurent. En 2013-2014, un-e demandeur-se qui se déclare, lors de son inscription sur liste d'attente, « protestant-e » attend neuf mois en temps médian alors qu'un-e demandeur-se qui se déclare « catholique » attend quinze mois et qu'un-e demandeur-se qui se déclare « autre » attend treize mois²⁶. Pour respecter le seuil, le NIHE n'attribue toutefois pas les logements dans les résidences « partagées » selon un critère ethnique, ce qui est interdit par la loi. L'organisme explique qu'il attribue toujours les logements selon le critère du besoin, ce qui permet de contenir les critiques des associations. Le bailleur développe tout de même des stratégies pour respecter ce seuil, notamment en changeant les limites territoriales des listes d'attente (Herrault, 2020). Comme d'autres bailleurs au Royaume-Uni (Sala Pala, 2013), le NIHE s'éloigne progressivement, avec ces stratégies, d'une politique focalisée sur le seul critère du besoin. Ce système avait permis de mettre fin aux discriminations ethniques qui, avant l'établissement du NIHE en 1971, structuraient l'accès au logement social (Murtagh, 2016).

Pour légitimer le seuil, le bureau exécutif met en place un groupe ministériel en 2013. Trois fonctionnaires du département pour les Communautés, deux du NIHE et un employé de la fédération des bailleurs sociaux privés y siègent. Particularité de ce groupe, les fonctionnaires du département invitent un chercheur en urbanisme et un chercheur en science politique à participer, l'objectif étant qu'ils offrent des « conseils ». Ce souhait d'inclure des chercheurs s'explique notamment par l'engagement récent des fonctionnaires dans les « bonnes relations ». La trajectoire de l'un d'entre eux est révélatrice. Ayant travaillé pendant 17 ans au département pour les Communautés sur des questions de sécurité, ce fonctionnaire rejoint, au début des années 2000, le service chargé du renouvellement urbain de l'ouest de Belfast, puis devient responsable du projet de résidences « partagées ». À la suite du processus de réconciliation, l'objectif n'est plus de proposer des mesures défensives, mais de réduire la ségrégation. Afin de se former, il obtient une licence en développement

25. Pour attribuer les logements, le NIHE classe les demandes selon un système à points, prenant en compte en premier lieu l'urgence de la situation et l'état du logement actuel.

26. Equality Commission for Northern Ireland, *Statement on Key Inequalities in Housing and Communities in Northern Ireland*, 2017.

communautaire dans le département de science politique de l'université d'Ulster, lié au centre INCORE. Ayant suivi une formation donnée par des chercheur·se·s venant du champ des conflits et de la paix, il adopte leurs visions et explique qu'il voit leur rôle dans le groupe ministériel comme celui d'« amis critiques » (entretien, octobre 2016).

Les deux chercheurs invités ont approuvé une étude sur le projet de résidences « partagées » en affirmant qu'elle ne comportait pas de « lacunes » par rapport à la recherche sur la ségrégation en Irlande du Nord. Cette autorité scientifique permet aux fonctionnaires de légitimer les principaux critères pour créer une résidence qui soit « partagée ». Pour défendre le seuil de 70 %, les fonctionnaires mobilisent la théorie du contact, mais également la théorie du point de basculement de l'économiste Thomas Schelling. Dans l'étude, ils s'appuient sur un dispositif de catégorisation ethnique et sur une représentation négative attachée à la concentration d'individus ainsi désignés. Ils affirment qu'un agent satisfait, qu'ils catégorisent comme « catholique » ou comme « protestant », est un agent entouré d'au moins 30 % d'individus qui lui seraient semblables. Le seuil de 70 % permettrait que les individus ne se sentent pas isolés et ne partent pas. Cette théorie apporte une légitimité scientifique à une norme politique, établissant la « bonne » répartition des résident·e·s des logements sociaux. En France, les politiques de « mixité » sont sous-tendues par une idée similaire, celle d'un supposé « seuil de tolérance » (Belmessous, 2013 ; Bourgeois, 2013). Les usages d'un tel seuil se sont focalisés sur des minorités ethniques pour légitimer le fait qu'il serait nécessaire de les répartir sur les territoires afin de ne pas créer de problèmes sociaux (de Rudder, 1979). Cette volonté a naturalisé le racisme en présupposant qu'il existerait une altérité entre les minorités et le reste de la population, tout en occultant les rapports de domination (*ibid.*, p. 22). En Irlande du Nord, l'usage du seuil ne se réduit pas aux minorités ethniques. Il s'applique à la catégorie ethnique dominante et à celles qui sont dominées. Ce seuil sert surtout à accuser les comportements des individus qui seraient, selon l'étude des fonctionnaires, eux-mêmes responsables d'une « autoségrégation » par leurs attitudes négatives et leurs choix résidentiels, écartant ainsi la grille de lecture centrée sur les inégalités ethniques et le manque de logements sociaux.

Définir les « bons » comportements dans les logements sociaux

Dans le groupe ministériel mentionné, les fonctionnaires définissent un autre critère : tous les résident·e·s des résidences « partagées » doivent signer une charte de « bon voisin » qui les enjoint à respecter l'ensemble des cultures et à ne pas ériger de drapeaux à l'effigie de l'unionisme ou du nationalisme. Iels doivent aussi participer à

des activités de « bonnes relations » comme des petits déjeuners communs. Les fonctionnaires justifient ce choix en s'appuyant sur un rapport, *Exploring New Residents' Experiences of Contact in Mixed Areas of Belfast*, financé par une bourse de 10 000 £ du CRC et écrit par un maître de conférences en psychologie de l'université Queen's et par une doctorante travaillant sous sa direction. Avec ce rapport, le CRC souhaite montrer la nécessité du seuil de 70 % dans l'attribution des logements sociaux. Pour les deux chercheur·se·s, s'engager auprès du CRC est une opportunité pour mener une enquête, ensuite publiée dans le prestigieux *British Journal of Social Psychology*, tout en répondant à l'injonction du gouvernement britannique de produire des « déclarations crédibles » des « retombées économiques et/ou sociétales » de leur travail (Chubb et Watermeyer, 2017, p. 3).

Dans leur rapport, les deux chercheur·se·s fournissent des instruments d'action que les institutions ayant la charge du projet peuvent facilement s'approprier. Iels expliquent que, si les « quartiers mixtes » améliorent les « relations intercommunautaires », ce constat ne pourrait pas être généralisé aux résident·e·s récemment installé·e·s et venant d'un « quartier à identité unique »²⁷. Quand ces résident·e·s reçoivent l'aide de résident·e·s du quartier, iels adopteraient un « ethos du partage ». Selon ces chercheur·se·s, sans cette aide, leur arrivée dans ces quartiers peut s'avérer autant positive que négative. En conséquence, iels proposent des mesures prêtes à l'emploi, comme l'instauration d'un *pack* de bienvenue, qui contiendrait des informations sur les normes de voisinage, pour aider les résident·e·s récemment installé·e·s à vivre la « mixité intergroupe »²⁸. Le rapport constitue une véritable ressource symbolique et conceptuelle. La doctorante explique que le CRC le met en scène en le diffusant auprès d'élu·e·s du parlement local, de responsables de bailleurs sociaux et de journalistes (entretien, octobre 2017). Les trois fonctionnaires du département pour les Communautés reprennent d'ailleurs les idées de ce rapport pour concevoir une doctrine, établie dans un document de 18 pages intitulé *Brief for the Delivery of Shared Housing*, à destination des bailleurs sociaux privés²⁹. Cette doctrine détaille les étapes à suivre par les bailleurs pour contrôler la répartition des résident·e·s des logements sociaux (en respectant le seuil de 70 %) et pour moraliser les comportements (en instaurant une charte de « bon voisin » et un programme prévoyant des activités de « bonnes relations » liés à des financements attribués par le département pour les Communautés).

27. Stevenson Clifford, *Sagherian Dickey Thia, Exploring New Residents' Experiences of Contact in Mixed Areas of Belfast*, School of Psychology, QUB, Community Relations Council, 2015, p. 90.

28. *Ibid.*, p. 1.

29. Department for Communities, *Brief for the Delivery of Shared Housing—version 4.0*, 2019.

Conclusion

Retracer la construction théorique de l'« espace partagé » a permis de mettre en lumière les conditions cognitives et sociales de son émergence. Dans un contexte marqué par un conflit d'origine coloniale, l'« espace partagé » est légitimé par des savoirs singuliers. Si les travaux sur les effets de quartier se focalisent sur l'accès à l'emploi ou à l'éducation, ceux sur la théorie du contact portent sur la transformation des préjugés. Toutefois, ces deux théories partagent la croyance dans des transformations à l'échelle des comportements individuels. Véritable système générateur de schèmes de perception et d'action, les travaux sur la théorie du contact ont été repris à la suite d'une rencontre singulière, résultant d'un jeu d'intérêts entre des professionnel-le-s venant de deux champs distincts. Cette rencontre a contribué à la production de solutions pratiques à des problèmes pensés d'une manière spécifique. Elle va à rebours de l'idée selon laquelle les chercheur-se-s qui s'engagent dans la pratique se situeraient au-dessus de l'action. Au contraire, comme le montrent des travaux de sociologie urbaine (Lepetit et Topalov, 2001 ; Tissot, 2005 ; 2007), l'engagement de chercheur-se-s et leurs théories ont des effets symboliques et matériels. Ces chercheur-se-s produisent un travail de légitimation et de conceptualisation de l'action. Ils détiennent à la fois une position sociale faisant autorité et la capacité d'apporter des ressources symboliques et théoriques décisives pour concevoir et mettre en discours l'action. C'est sur la base de ces ressources symboliques que des fonctionnaires peuvent s'engager dans la mise en œuvre d'un projet croisant psychologie sociale et développement d'activités entre « communautés » ainsi qu'ingénierie sociale et établissement d'un seuil ethnique dans l'attribution de logements sociaux. Dans un contexte de résidualisation et de privatisation du logement social, la théorie du contact est ainsi mobilisée pour légitimer un projet qui met progressivement au second plan une politique focalisée sur la réduction des inégalités dans l'accès au logement, pourtant au centre de l'action du bailleur social gouvernemental lors de sa création en 1971.

Pour citer cet article

Herrault Hadrien, « L'invention de l'« espace partagé » en Irlande du Nord. De la théorie du contact au contrôle de la répartition des résident-e-s des logements sociaux » [“The invention of ‘shared space’ in Northern Ireland. From contact theory to controlling the distribution of social housing residents”], *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 17, 2022

<http://www.jssj.org/article/linvention-de-l-espace-partage-en-irlande-du-nord-de-la-theorie-du-contact-au-controle-de-la-repartition-des-resident-e-s-des-logements-sociaux>).

Bibliographie

- Allport** Gordon W., *The Nature of Prejudice*, Reading, Addison-Wesley, 1954.
- Atkinson** Rowland, **Kintrea** Keith, « Disentangling Area Effects: Evidence from Deprived and Non-Deprived Neighbourhoods », *Urban Studies*, vol. 38, n° 12, 2001, p. 2277-2298.
- Belmessous** Fatiha, « Du "seuil de tolérance" à la "mixité sociale" : répartition et mise à l'écart des immigrés dans l'agglomération lyonnaise (1970-2000) », *Belgeo*, n° 3, 2013.
- Bourgeois** Marine, « Choisir les locataires du parc social ? Une approche ethnographique de la gestion des HLM », *Sociologie du travail*, vol. 55, n° 1, 2013, p. 56-75.
- Braniff** Máire, **Byrne** Jonny, « Circle of Friends: Unravelling the Networks of Peacebuilding in Northern Ireland », *Peacebuilding*, vol. 2, n° 1, 2014, p. 45-63.
- Brubaker** Rogers, *Ethnicity Without Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- Cheshire** Paul, « Are Mixed Community Policies Evidence Based? A Review of the Research on Neighbourhood Effects », in **Van Ham Maarten** *et al.* (éd.), *Neighbourhood Effects Research: New Perspectives*, Dordrecht, Springer, 2012, p. 267-294.
- Christie** Daniel, **Montiel** Cristina, « Contributions of Psychology to War and Peace », *American Psychologist*, vol. 68, n° 7, 2013, p. 502-513.
- Chubb** Jennifer, **Watermeyer** Richard, « Artifice or Integrity in the Marketization of Research Impact? Investigating the Moral Economy of (Pathways to) Impact Statements Within Research Funding Proposals in the UK and Australia », *Studies in Higher Education*, vol. 42, n° 12, 2017, p. 2360-2372.

- Colomb** Claire, « Le *new labour* et le discours de la "Renaissance urbaine" au Royaume-Uni. Vers une revitalisation durable ou une gentrification accélérée des centres-villes britanniques ? », *Sociétés contemporaines*, vol. 63, n° 3, 2006, p. 15-37.
- Dawson** G., « Defensive Planning in Belfast », *Irish Geography*, vol. 17, n° 1, 1984, p. 27-41.
- Deem** Rosemary, **Hillyard** Sam, **Reed** Mike, *Knowledge, Higher Education, and the New Managerialism*, New York, Oxford University Press, 2007.
- Etchart** Joana, « Path Dependency in Policy-Making in Northern Ireland: The First Community Relations Policies in 1969-1974 », *Irish Political Studies*, vol. 31, n° 4, 2016, p. 567-588.
- Finney** Nissa, **Harries** Bethan, **Rhodes** James, **Lymperopoulou** Kitty, « The Roles of Social Housing Providers in Creating "Integrated" Communities », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, n° 17, 2019, p. 3207-3224.
- Frey** Joe, « Social Housing in Northern Ireland: Challenges and Policy Options », *The UK Collaborative Centre for Housing Evidence*, 2018.
- Galster** George, **Friedrichs** Jürgen, « The Dialectic of Neighborhood Social Mix: Editors' Introduction to the Special Issue », *Housing Studies*, vol. 30, n° 2, 2015, p. 175-191.
- Gingras** Yves, « Les formes spécifiques de l'internationalité du champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 141-142, 2002, p. 31-45.
- Herrault** Hadrien, **Murtagh** Brendan, « Shared Space in Post-Conflict Belfast », *Space and Polity*, vol. 23, n° 3, 2019, p. 251-264.
- Herrault** Hadrien, « Savoirs théoriques et genèse des prescriptions en aménagement-urbanisme. L'invention de "l'espace partagé" en Irlande du Nord », université de Tours, thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme, 2020.
- Hughes** James, « Agency Versus Structure in Reconciliation », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 41, n° 4, 2017, p. 624-642.
- Knox** Colin, « Northern Ireland: Where is the Peace Dividend? », *Policy & Politics*, vol. 44, n° 3, 2016, p. 485-503.
- Knox** Colin, **Quirk** Padraic, *Public Policy, Philanthropy and Peacebuilding in Northern Ireland*, London, Palgrave Macmillan, 2016.

-
- Lepetit** Bernard, **Topalov** Christian (éd.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001.
- Manley** David, **Van Ham** Maarten, **Doherty** Joe, « Social Mixing as a Cure for Negative Neighbourhood Effects: Evidence Based Policy or Urban Myth? », in **Bridge** Gary, **Butler** Tim, **Lees** Loretta (éd.), *Mixed Communities: Gentrification by Stealth?*, Bristol, Policy Press, 2012, p. 151-168.
- McVeigh** Robbie, « Between Reconciliation and Pacification: the British State and Community Relations in the North of Ireland », *Community Development Journal*, vol. 37, n° 1, 2002, p. 47-59.
- Murtagh** Brendan, « Desegregation and Place Restructuring in the New Belfast », *Urban Studies*, vol. 48, n° 6, 2011, p. 1119-1135.
- Murtagh** Brendan, « Segregation, Territory, and Housing Policy », in **Shanks** Peter, **Mullins** David (éd.), *Housing in Northern Ireland*, Coventry, Chartered Institute of Housing, 2016, p. 165-177.
- Murtagh** Brendan, **O'Neill** Diane, « Equality Law, Good Relations and Planning », in **McKay** Stephen, **Murray** Michael (éd.), *Planning Law and Practice in Northern Ireland*, London, Routledge, 2017, p. 191-205.
- Pearce** Jen, **Vine** Jim, « Quantifying Residualisation: The Changing Nature of Social Housing in the UK », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 29, n° 4, 2014, p. 657-675.
- Peck** Jamie, **Tickell** Adam, « Neoliberalizing Space », *Antipode*, vol. 34, n° 3, 2002, p. 380-404.
- Richmond** Oliver, **Mac Ginty** Roger, « Where Now for the Critique of the Liberal Peace? », *Cooperation and Conflict*, vol. 50, n° 2, 2015, p. 171-189.
- Rose** Damaris, **Germain** Annick, **Bacqué** Marie-Hélène, **Bridge** Gary, **Fijalkow** Yankel, **Slater** Tom, « "Social Mix" and Neighbourhood Revitalization in a Transatlantic Perspective: Comparing Local Policy Discourses and Expectations in Paris (France), Bristol (UK) and Montréal (Canada) », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n° 2, 2013, p. 430-450.
- Rudder** Véronique (de), « La tolérance s'arrête au seuil », *Pluriel-débat*, n° 21, 1979, p. 9-23.

-
- Sala Pala** Valérie, *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et en Angleterre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Slater** Tom, « Capitalist Urbanization Affects Your Life Chances: Exorcising the Ghosts of "Neighbourhood Effects" », in **Manley** David, *et al.* (éd.), *Neighbourhood Effects or Neighbourhood Based Problems?*, Dordrecht, Springer, 2013, p. 113-132.
- Tissot** Sylvie, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des "quartiers sensibles" », *Genèses*, vol. 60, 2005, p. 57-75.
- Tissot** Sylvie, *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.
- Tissot** Sylvie, **Poupeau** Franck, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, 2005, p. 4-9.